



DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le

ID : 030-213002785-20210914-DEL0622021BIS-DE

8.3.

P. 1/2

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN

et le QUATORZE SEPTEMBRE

à : DIX-NEUF HEURES

DATE DE LA CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2021

le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel dans la salle du Centre Socio-Culturel « Pierre Garcia » de sorte à respecter les mesures barrières mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2021

Présents : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Philippe PAQUIER ; Christine THUAIRE ; Jean-Louis NOIRET ; Sandra REBEROL ; Ali BEKHTI ; Jean-Jacques VERDA ; Alain BENARD ; Halima BAHY ; Bachra BEJAOUY ; Virginie BIANCONI ; André GONZALEZ ; Sophie EHRHART ; Vincent SALVADOR ; Philippe GAMARD ; Martine COEUR ; Stéphanie MARCEAU ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 20 SEP. 2021

Absents ayant donné procuration : Maria de Gracia SALAZAR à Christine THUAIRE ; Coralie GAI à Virginie BIANCONI ; Vincent VENET à Jean-Louis NOIRET ; Sadia MAKCHOUCHE à Philippe GAMARD ; Luc BOISSIN à Martine COEUR ;

et publication
Le 20 SEP. 2021

Absent : Séverine FOUCOU ;

Jean-Jacques VERDA a été désigné secrétaire de séance

Objet de la Délibération
Dénomination d'une voie – Chemin du château Saint-Maurice

Madame le maire indique à l'assemblée qu'il existe, à l'extrémité Nord du territoire de Saint Laurent des Arbres, en limite avec la commune de Laudun l'Ardoise, une voie limitrophe aux deux communes.

Cette voie, en partie située sur la parcelle cadastrée BA13 à Laudun l'Ardoise, est dénommée « Chemin du château Saint-Maurice » du côté de celle-ci, mais est dépourvue de nom du côté de Saint Laurent des Arbres.

Sur Saint Laurent des Arbres, cette voie, en partie située sur la parcelle cadastrée B584 appartenant au Château Saint-Maurice, doit faire l'objet d'une dénomination de sorte à pouvoir attribuer un numéro d'habitation aux administrés situés au Sud de la voie.



SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le

N°062/2021

Berger
Levrault

ID : 030-213002785-20210914-DEL0622021BIS-DE

8.3.

P. 2/2

Aussi, et avec l'accord écrit des propriétaires de la parcelle susvisée, il est proposé à l'assemblée d'approuver la dénomination de la voie de la même manière que sur la commune de Laudun l'Ardoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour, aucune voix contre et quatre abstentions (P. GAMARD, S. MAKCHOUCHE, M. CŒUR et L. BOISSIN), à la majorité :

- **APPROUVE** la dénomination de la voie limitrophe de Saint Laurent des Arbres et Laudun l'Ardoise, dont le plan figure ci-annexé, « Chemin du château Saint-Maurice »

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 14 septembre 2021.

Le Maire,


Sylvie **BARRIEU VIGNAL**

